

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 083/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : LOCATION DES SALLES COMMUNALES, MODIFICATION DES CONVENTIONS ANNUELLES AVEC LES ASSOCIATIONS.

Mme JACQUIER Christine rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 octobre 2021 avait approuvé le nouveau règlement intérieur des salles communales et des conventions en découlant.

Mme JACQUIER Christine rappelle également que le prêt de salle, pour les associations, comprend :

- La mise à disposition de la Salle pour la durée convenue à l'article 1 de la présente Convention ;
- Les mobiliers et matériels municipaux affectés à la Salle ;
- Les prestations de maintenance ;
- La fourniture de l'eau, de l'électricité et du gaz aux tarifs en vigueur ;
- Le chauffage en période hivernale ou la ventilation en période estivale.

Aussi, elle propose que soit ajouté :

- L'attribution de jeux de clés et/ou badges. Toute attribution de clé et/ou badge supplémentaire ou de remplacement en cas de perte sera facturée. En cas de perte ou vol de badge, la responsabilité de l'association est engagée jusqu'à sa déclaration écrite en mairie.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification susmentionnée,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions de mise à disposition en découlant.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



10.11.2025/N°02

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 084/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR.

Sur proposition de la Trésorerie de Thonon-les-Bains, par courriel explicatif en date du 7 octobre 2025, M. VIOUT Rémy propose d'admettre en non-valeur les listes suivantes :

Liste n° 7582760232 :

Année	N° de titre	Montant
2023	T-760	15,60 €
2021	T-533	17,20 €
2020	T-1156	18,40 €
2023	T-574	20,80 €
2023	T-425	20,80 €
2023	T-918	26,00 €
2022	T-546	27,60 €
2020	T-1004	32,20 €
2022	T-695	32,20 €
2022	T-854	32,20 €
2024	T-778	36,40 €
2024	T-416	41,60 €
2022	T-2352	52,00 €

2022	T-2165	57,20 €
2023	T-1856	57,20 €
2023	T-1388	62,40 €
2023	T-854	67,60 €
2024	T-955	67,60 €
2024	T-612	67,60 €
2024	T-1146	72,80 €
2022	T-1006	73,60 €
2022	T-1646	82,80 €
2023	T-1040	114,40 €
2023	T-1529	281,60 €
2016	T-264	1 145,67€
2023	T-1537	1 174,80 €
	TOTAL	3 698,27 €

Liste n° 7681801132 :

Année	N° de titre	Montant
2023	T-490	232,10 €
2022	T-1831	903,10 €
	TOTAL	1 135,20 €

Liste n° 7695590232 :

Année	N° de titre	Montant
2024	T-1194	27,60 €
2024	T-1661	28,20 €
	TOTAL	55,80 €

M. VIOUT Rémy précise que si le recouvrement intervenait après la décision d'admission en non-valeur, la somme sera comptabilisée en recettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'admettre en non-valeur, sur le budget Principal, les écritures susmentionnées,
- DECIDE l'émission d'un mandat au compte 6541 - créances admises en non-valeur d'un montant de 4 889,27 € sur le budget principal.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 085/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : BUDGET PRINCIPAL, DECISION MODIFICATIVE N°3.

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2025. Il convient de provisionner les montants de résorptions des avances dans le cadre des marchés publics (en dépenses et en recettes – opérations d'ordre) et d'ajuster les crédits budgétaires en dépenses et en recettes ainsi qu'à la suite de la notification de subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 1 voix contre (Mme JACQUIER Jennifer) et 1 abstention (Mme RUCHE Sandrine) :

- MODIFIE le budget de la Commune, pour l'exercice 2025, ainsi qu'il suit :

<u>Section de fonctionnement - Dépenses</u>	<u>+</u>	<u>73 250,00 €</u>
Ch.-Art. 011-60636-Habillement et vêtements de travail	-	10 000,00 €
Ch.-Art. 011-6068-Autres matières et fournitures	+	3 500,00 €
Ch.-Art. 011-611-Contrats et prestations de services	+	16 000,00 €
Ch.-Art.011-61521-Terrains	+	21 000,00 €
Ch.-Art.011-61522-Bâtiments publics	-	20 000,00 €
Ch.-Art.011-6227-Frais d'acte et de contentieux	-	8 000,00 €
Ch.-Art.011-6228-Divers	+	8 000,00 €
Ch.-Art.012-6414-Personnel rémunéré à la vacation	+	12 500,00 €
Ch.-Art.065-6541-Créances admises en non-valeur	+	4 400,00 €
Ch.-Art.065-65568-Autres contributions	+	45 200,00 €
Ch.-Art.68-6817-Dotations aux dépréciations des actifs	+	650,00 €

Section de fonctionnement - Recettes

Ch.-Art. 013-6419-Remboursement sur rémunérations...	+ 73 250,00 €
Ch.-Art. 70-70311-Concessions dans les cimetières	+ 51 000,00 €
Ch.-Art. 70-70328-Autres droits de stationnement...	+ 9 010,00 €
Ch.-Art. 70-70848-Aux autres organismes	+ 2 200,00 €
Ch.-Art. 77-773-Mandats annulés (exercices antérieurs)	+ 5 940,00 €
	+ 5 100,00 €

Section d'investissement - Dépenses

Ch.-Art. 041-2313-Constructions	+ 250 000,00 €
Ch.-Art. 20-2031-Frais d'études	+ 150 000,00 €
Ch.-Art. 21-2152-Installations de voirie	+ 80 000,00 €
Ch.-Art. 23-2315-Installations, matériel et outillage...	+ 46 000,00 €
	- 26 000,00 €

Section d'investissement - Recettes

Ch.-Art. 041-238-Avances versées...	+ 250 000,00 €
Ch.-Art. 13-1323-Départements	+ 150 000,00 €
	+ 100 000,00 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Remy VIOUT

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 086/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT
POUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG.

L'autorisation de programme relative au réaménagement du Centre Bourg a été adoptée par délibération n°027/2025.

M. VIOUT Rémy rappelle qu'une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement n'est pas figé et peut être révisé. Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Actuellement l'AP/CP se présente ainsi :

TOTAL AP	CP année 2025	CP année 2026	CP année 2027	CP année 2028	CP année 2029
5 400 000 €	230 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 270 000 €

Au vu de l'état d'avancement de la maîtrise d'œuvre, il convient de modifier le montant de l'autorisation et la répartition des crédits de paiement.

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du CGCT,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 027/2025 portant création de l'autorisation de programme, n° AP2025-02, libellée Réaménagement du Centre Bourg, d'un montant total de 5 400 000 €.

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Considérant que la création, la modification ou la suppression des autorisations de programme et la ventilation des crédits de paiement entre les différents exercices budgétaires, relèvent de la compétence du Conseil municipal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer de RUCHE Sandrine) :

Article 1er : APPROUVE la révision de l'autorisation de programme, n° AP2025-02, libellée Réaménagement du Centre Bourg, d'un montant total de 5 400 000 €.

Article 2 : REPARTIT les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante :

TOTAL AP	CP année 2025	CP année 2026	CP année 2027	CP année 2028	CP année 2029
5 400 000 €	310 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 300 000 €	1 190 000 €

Article 3 : AUTORISE Mme le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires s'y rapportant.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
 Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 087/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 17

OBJET : CONFORTEMENT DE BERGE DU LEMAN A ANTHY-SUR-LEMAN, MARCHE DE TRAVAUX : ATTRIBUTION.

M. VIOUT Rémy expose que dans le cadre des travaux de confortement de berge du Léman, une consultation a été lancé le 17 septembre 2025 sur la plateforme MP74.

La consultation portait sur des principes d'aménagements et de restauration sur les secteurs « port des Pêcheurs » et « plage des Recorts ».

La remise des offres était fixée au 15 octobre 2025.

3 entreprises/groupements ont remis une offre.

Le rapporteur présente le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution qui en résulte :

Groupement FAMY TP / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT / GROUPI pour un montant de 147 555,50 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer de RUCHE Sandrine) :

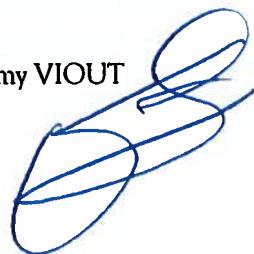
- ATTRIBUE le marché de travaux de confortement de berge du Léman à Anthy-sur-Léman au groupement FAMY TP / MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT / GROPELLI pour un montant de 147 555,50 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les pièces du marché correspondant et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy VIOUT



Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 088/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE DU LAC, MARCHE DE TRAVAUX,
LOT N°3 : ATTRIBUTION.

M. VIOUT Rémy expose que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'Espace du Lac, une consultation a été relancé pour le lot n°3, ventilation, chauffage, le 2 octobre 2025 sur la plateforme MP74.

La remise des offres était fixée au 28 octobre 2025.

Une seule entreprise a remis une offre.

Le rapporteur présente le rapport d'analyse des offres et la proposition d'attribution qui en résulte :

Etablissement Serge POISSON pour un montant de 185 170,37 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

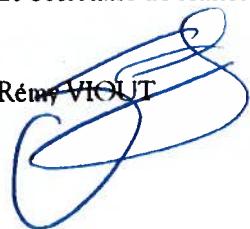
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Mmes JACQUIER Jennifer de RUCHE Sandrine) :

- ATTRIBUE le lot n°3, ventilation, chauffage du marché de travaux de rénovation énergétique de l'Espace du Lac à l'établissement Serge POISSON pour un montant de 185 170,37 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer les pièces du marché correspondant et tout document nécessaire à l'exécution du marché.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT



Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 089/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 17

OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS 2024, ASSAINISSEMENT.

Mme le Maire présente les rapports 2024 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération, destinés notamment à l'information des usagers.
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces rapports.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOpte ces rapports tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 090/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS 2024, EAU POTABLE.

Mme le Maire présente le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTÉ ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 091/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : THONON AGGLOMERATION, RPQS 2024, PREVENTION ET GESETION DES DECHETS.

Mme le Maire présente le rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 092/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : THONON AGGLOMERATION, RAPPORT DU DELEGATAIRE MOBILITE 2024.

Mme le Maire présente le rapport du délégué mobilité 2024 de Thonon Agglomération, destiné notamment à l'information des usagers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce rapport.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTÉ ce rapport tel qu'il est présenté.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 093/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : OCCUPATION ET UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC, ARRETS DE BUS DE THONON AGGLOMERATION.

Mme le Maire expose que Thonon Agglomération est compétent pour « la réalisation, gestion et l'entretien des arrêts bus ».

Aussi, il convient d'établir une convention pour la gestion et l'entretien des arrêts de bus sur l'agglomération de Thonon Agglomération et de préciser l'autorisation d'occupation du domaine public et de répartir les rôles.

Cette convention permettra de définir entre la commune et Thonon agglomération les modalités, les missions d'interventions et travaux, et les conditions d'occupation du domaine public.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de la convention d'autorisation de voirie et d'entretien sur la Commune.
- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
N° 094/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix NOVEMBRE à 19 H 30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOUZ Mélanie, Adjoints ; Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, M. COLY Vincent, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. GALLAY Joël (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. VESIN Jean-Paul (pouvoir à Mme JACQUIER Christine), Mme BOLE-FEYSOT Isabelle (pouvoir à Mme DETRAZ Viviane), Mme MESSAMER Vanessa (pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), M. BOURDIN Florian (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle) et Mme RUCHE Sandrine (pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Absents : M. VACHERAND Jean-Pierre et M. RIMET Frédéric.

Secrétaire de séance nommé : M. VIOUT Rémy

Date de convocation : 06.11.2025

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 11 – Votants : 17

OBJET : SISAM, CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX.

Mme le Maire rappelle que la compétence petite-enfance a été transférée au SISAM. Afin d'exercer cette mission, les Communes doivent formaliser la mise à disposition des locaux communaux par le biais de convention, aussi bien pour le SISAM, que pour son délégataire le Foyer Culturel de Sciez et du Chablais.

Mme le Maire présente :

- La convention de mise à disposition de l'école Flora Saulnier (activités périscolaires, accueil de loisirs le mercredi durant les vacances scolaires),
- La convention de mise à disposition d'un local jeunes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les conventions susmentionnées,
- AUTORISE Mme le Maire à signer ces deux conventions.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,

Rémy VIOUT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE

